



∴ ATELIER ∴

# L'IRRESPONSABILITÉ PÉNALE : ÉVOLUTIONS À LA SUITE DE LA LOI DU 24 JANVIER 2022

## MARSEILLE

JEUDI 7 AVRIL 2022

16 H - 19 H

∴ PRÉSENTIEL OU  
VISIOCONFÉRENCE ∴

**VALIDATION**  
3 H

ECOLE DES AVOCATS \*

61 Boulevard de la Blancarde  
13004 Marseille

\* Selon l'évolution de l'épidémie de covid 19, nous nous réservons  
le droit de basculer cette session en distanciel.

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender les différents troubles psychiques et neuropsychiques et comprendre les enjeux de l'expertise
- Analyser les nouvelles règles et infractions relatives aux personnes déclarées irresponsables pénalement
- Assister les personnes atteintes de tels troubles (proposition d'outils résultant d'exemples pratiques)

## VOS INTERVENANTS

**Me B. REBSTOCK,**  
*Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence*  
**M. J. -B. PERRIER,**  
*Professeur à Aix-Marseille Université,  
Directeur de l'ISPEC*  
**Dr. D. GLEZER**  
*Expert psychiatre*

**NIVEAU : 1**

**PRÉREQUIS :** Être avocat

## ∴ COMMENT ABORDONS-NOUS LA FORMATION ? ∴

Cette formation a pour objectif de s'intéresser à la question de l'irresponsabilité pénale qui se trouve au cœur de l'actualité juridique à la suite de la publication de la loi du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure.

Les interventions croisées d'un universitaire et d'un avocat, mêlant la théorie à la pratique permettront une approche très concrète de ces questions.

## ∴ ATOUS DE LA FORMATION ∴

- Opinions et analyses croisées d'un avocat, d'une universitaire et d'un médecin ;
- Support écrit agrémenté par des travaux préparatoires et de l'actualité législative et jurisprudentielle ;
- Temps d'échanges et d'interactivité avec les stagiaires.



## ∴ PROGRAMME ∴

### I - L'IRRESPONSABILITÉ PÉNALE : APPROCHE THÉORIQUE

- A. La mise à l'écart de l'irresponsabilité : les articles 122-1-1 et 122-1-2 du code pénal
- B. Les délits spéciaux applicables aux irresponsables
- C. L'adaptation des règles procédurales

### II - L'IRRESPONSABILITÉ PÉNALE : APPROCHE PRATIQUE

- A. Faire connaître l'irresponsabilité pénale : L'avocat, le juge et l'expert
- B. Irresponsabilité pénale et responsabilité atténuée : quels enjeux ? quelle défense ?
- C. Les parties civiles face à l'irresponsabilité pénale

## ∴ APPROCHES PÉDAGOGIQUES ∴

- Interventions croisées
- Temps d'interactivité : Questions / Réponses
- Support pédagogique écrit
- Évaluation des connaissances en début et en fin de formation

## ∴ CONTACTS ∴

- Atelier de pratique pénale : [contact@atelier-pratique-penale.fr](mailto:contact@atelier-pratique-penale.fr)
- Référent pédagogique : Me Jean BOUDOT [jeanboudot@boudot-avocat.fr](mailto:jeanboudot@boudot-avocat.fr)
- EDASE : [formationcontinue@edase.fr](mailto:formationcontinue@edase.fr)

## ⋮ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ⋮

Cette formation peut être souscrite dans le cadre des Abonnements annuels EDASE 12 h et 24 h.  
Pour tout savoir sur nos abonnements : Cliquez [ICI](#)

	TARIF pour 3 h de formation continue validées	CREDIT D'IMPÔT*	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
AVOCAT CONFIRMÉ	50 €	31,71 €	Moins de 20 €
JEUNE BARREAU (moins de 2 ans d'exercice)	25 €	31,71 €	0€

\*Tarif heure de SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 10,57 €  
Plus d'informations sur le crédit d'impôt [ICI](#)

## ⋮ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ⋮

**Vous avez souscrit un abonnement annuel 12 h ou 24 h**

Remplissez simplement le formulaire d'inscription en ligne dans votre espace avocat :

Inscription à la formation en présentiel : [ICI](#) | Inscription à la formation en visioconférence : [ICI](#)

Et vous êtes inscrit !

**Vous n'avez pas encore souscrit un abonnement annuel 12 h ou 24 h**

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre espace avocat :

Inscription à la formation en présentiel : [ICI](#) | Inscription à la formation en visioconférence : [ICI](#)

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez dans votre espace avocat, une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1 (si cela n'a pas déjà été fait)

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »  
Tutoriel de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST  
Service Inscription Formation Continue  
61, boulevard de la Blancarde  
13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation  
Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tél. : 04 91 54 43 63 – e-mail : [inscriptionfc@edase.fr](mailto:inscriptionfc@edase.fr)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

∴ ATELIER ∴

### L'IRRESPONSABILITÉ PÉNALE : ÉVOLUTIONS À LA SUITE DE

LA LOI DU 24 JANVIER 2022 | JEUDI 7 AVRIL 2022

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :  
61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département de naissance : .....

Avocat au Barreau de : .....

Date de prestation de serment : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

#### ∴ Champ(s) de compétence à renseigner ∴

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine	Vie professionnelle	Droit public
Droit des enfants	Droit commercial, des affaires et de la concurrence	Droit de l'international et de l'Union européenne
Droit du dommage corporel	Droit des sociétés	Droit des étrangers et de la nationalité
Droit des assurances	Droit des associations et des fondations	Droit de la santé
Droit immobilier	Droit bancaire et boursier	Droit de l'environnement
Droit rural	Droit du crédit et de la consommation	Droit du numérique et des communications
Droit du travail	Droit de la fiducie	Droit de la propriété intellectuelle
Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale	Droit des garanties, des suretés et des mesures d'exécution	Procédure civile
Droit pénal	Droit fiscal et douanier	MARD / Médiation
Déontologie	Droit des transports	Droit de l'arbitrage
		Droit du sport

#### ∴ TARIFS ∴

**POUR UN ATELIER · 3 HEURES**

**TARIF NORMAL · 50 €**

**TARIF JEUNE BARREAU (- 2 ANS D'EXERCICE) · 25 €**

#### ∴ MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ∴

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation ([a.bocoviz@edase.fr](mailto:a.bocoviz@edase.fr)).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

**Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation**

**Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué**

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

**POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE**

Tél. : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : [inscriptionfc@edase.fr](mailto:inscriptionfc@edase.fr)